



**Fiche de données de sécurité  
conformément au règlement (CE) n° 1907/2006**

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

**1.1. Identificateur de produit**

Agents déshydratants LLG, 2-5mm, silicagel, avec indicateur de couleur orange (code article: 9042582)

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Nom de la société : Lab Logistics Group GmbH  
 Adresse : Am Hambuch 1  
 D-53340 Meckenheim  
 Téléphone: 0049 2225 9211-0  
 e-mail: info@llg-labware.com  
 Site Internet: www.llg-labware.com

**1.4. Numéro d'appel d'urgence:** 0049 2225 / 9211-48

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

**2.1. Classification de la substance ou du mélange**

La substance n'est pas classée comme dangereuse dans le règlement (CE) n° 1272/2008.

**2.2. Éléments d'étiquetage**

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

**3.1. Substances**

**Caractérisation chimique**  
SILICA

Formule: O<sub>2</sub>Si (Hill)  
 Poids moléculaire: 60,09

**Composants dangereux**

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]			
7631-86-9	silice amorphe			95- <100 %
	231-545-4		01-2119379499-16-XXXX	

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

**RUBRIQUE 4: Premiers secours**

**4.1. Description des premiers secours**

**Après inhalation**

Veiller à un apport d'air frais.

**Après contact avec la peau**

Laver à l'eau.

**Après contact avec les yeux**

en cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtalmologiste.

**Après ingestion**

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. NE PAS faire vomir. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyens d'extinction****Moyen d'extinction approprié**

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant  
Moyen d'extinction approprié: Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Jet d'eau pulvérisée  
Les foyers importants: mousse résistante à l'alcool. Jet d'eau pulvérisée

**Information supplémentaire**

inflammable

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Ne pas respirer les poussières.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

aucunes mesures particulières ne sont exigées.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Recueillir mécaniquement.  
Éviter la formation de poussière.  
Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.  
Assurer une aération suffisante.

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

Maniement sûr: voir paragraphe 7  
Protection individuelle: voir paragraphe 8  
Evacuation: voir paragraphe 13

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Éviter la formation de poussière.  
Assurer une aération suffisante.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités****Indications concernant le stockage en commun**

Stocker à l'écart des produits alimentaires.

**Information supplémentaire sur les conditions de stockage**

Conserver le récipient bien fermé et à l'abri de l'humidité.

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1. Paramètres de contrôle****Conseils supplémentaires**

La valable pendant les listes faisant servir de base.



## **8.2. Contrôles de l'exposition**

### **Mesures d'hygiène**

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés.  
Ne pas respirer les poussières.  
Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

### **Protection des yeux/du visage**

Des lunettes étanches.

### **Protection des mains**

Porter des gants de protection.  
Épaisseur du matériau des gants NBR (Caoutchouc nitrile): > 0,11 mm  
Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste.  
Temps de pénétration (durée maximale de port) Valeur pour la perméabilité: Niveau = 6

### **Protection de la peau**

Vêtement de protection

### **Protection respiratoire**

Une protection respiratoire est nécessaire lors de: dégagement de poussière Appareil filtrant avec filtre ou dispositif filtrant avec ventilateur de type: P2

## **RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

### **9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique: perles  
Couleur: incolore - marron  
Odeur: inodore

#### **Testé selon la méthode**

pH-Valeur: 4 ~ 9

#### **Modification d'état**

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: ~ 2980 °C

#### **Inflammabilité**

solide: Non inflammable.

gaz: Non inflammable.

Densité apparente: 400-900 kg/m<sup>3</sup>

Hydrosolubilité: insoluble

## **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

### **10.2. Stabilité chimique**

Pas de décomposition si utilisé conformément aux spécifications.

### **10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Vive réaction avec: Matières incompatibles

### **10.5. Matières incompatibles**

sodium / Forte chaleur, difluorure, Fluorure d'hydrogène, Xenon hexafluorure

### **Information supplémentaire**

hygroscopique

## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**



### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

Substance physiologiquement inerte qu'aucun propriétés dangereuses montre. Substance physiologiquement inerte qu'aucun propriétés dangereuses montre.  
Lorsqu'il est utilisé et manipulé selon les spécifications Utiliser causé le produit à notre expérience et les informations dont nous disposons, aucun effet néfaste sur la santé.  
La substance n'est pas classée comme dangereuse selon la directive 67/548/CEE.  
Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité.

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Méthode	Dose	Espèce	Source
7631-86-9	silice amorphe				
	par voie orale	DL50	>10000 mg/kg	Rat	
	dermique	DL50	>5000 mg/kg	Lapin	

#### Irritation et corrosivité

Exerce un effet dégraissant sur la peau.

#### Danger par aspiration

irritation des yeux possible  
L'inhalation de poussière peut causer une irritation des voies respiratoires.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Méthode	Dose	[h]   [d]	Espèce	Source
7631-86-9	silice amorphe					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	>10 000 mg/l	96 h	Brachydanio rerio	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	>10 000 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)	

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

non applicable

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### Élimination

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

#### L'élimination des emballages contaminés

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### Transport terrestre (ADR/RID)

#### 14.1. Numéro ONU:

-

#### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

### Transport fluvial (ADN)

#### 14.1. Numéro ONU:

-



**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

Transport maritime (IMDG)

**14.1. Numéro ONU:**

-

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport. -

Transport aérien (ICAO)

**14.1. Numéro ONU:**

-

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### **15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**Prescriptions nationales**

Classe de contamination de l'eau (D): - - sans danger pour l'eau.

### **15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Pour cette matière, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### **Abréviations et acronymes**

N.A. = Non applicable N.B. = Sinon fourni K.I. = Aucune information disponible

Meckenheim, le 20 octobre 2020